

Note campagne d'emplois
Comité Technique du 14 novembre 2019

La campagne d'emplois proposée est conforme aux orientations budgétaires présentée en mai 2019 dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dernières années, un effort important a été fait, à la fois pour assurer une déprécarisation des personnels (augmentation des quotités de travail, ouverture d'un nombre important de concours, amplification du protocole personnels non titulaires) ainsi que pour densifier les équipes administratives et techniques (+ 29 postes créés dans les campagnes d'emplois 2018 et 2019 auxquels s'ajoutent un poste à la DFVE/Vie étudiante et un poste DACDS / Action culturelle qui ont été lancés dès septembre 2019) de sorte à renforcer la capacité de l'établissement à faire face aux enjeux qui se présentent pour l'université (notamment pour la DSI, la DIMMO et la DFVE) et à mener les projets attendus par la communauté universitaire (étudiant.es, personnels BIATSS et enseignant.es/chercheur.ses)

Pour l'année 2020, la campagne d'emploi intègre une stabilisation des effectifs BIATSS en intégrant quelques redéploiements et en maintenant la mise en œuvre des dispositifs favorisant la déprécarisation des personnels BIATSS notamment : avis favorable pour l'augmentation de quotité de travail pour 5 collègues et une prévision d'ouverture de 12 concours.

La campagne 2020 met également l'accent sur les enseignants chercheurs, répondant ainsi à la volonté de l'université à la fois de consolider son potentiel de recherche et de mieux répondre aux besoins pédagogiques de l'établissement (notamment le taux d'encadrement au sein des composantes). Elle a reposé sur une logique d'ensemble privilégiant les analyses faites par les composantes et les laboratoires sur leur propres besoins et projets (respect des choix de priorités) plutôt que sur une stricte logique de reconduction de l'existant.

Ainsi, la campagne d'emploi se traduit par une augmentation nette des effectifs d'enseignants chercheurs. Au total, elle implique la création d'1 poste de second degré, de 2 postes de PAST et de 5 postes d'enseignants-chercheurs (titulaire).

Pour Minerve, le nombre de professeurs « invités » est porté à 19 (contre 18 l'année passée).